
QUESTIONS ET RÉPONSES – SÉRIE I

- Q1. S'il y a un retard dans la livraison de l'équipement, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) assumera-t-il les coûts d'entreposage? À quel moment SPAC payera-t-il les biens?
- R1. SPAC sera responsable de l'entreposage des biens découlant d'un retard par rapport aux dates de livraison confirmées. Veuillez consulter la section « Calendrier » de l'annexe A, Énoncé des besoins, pour une description du calendrier et de la livraison.
- Veuillez consulter la section 6.8, Instructions relatives à la facturation, de la partie 6, Clauses du contrat subséquent, pour une description détaillée du processus de paiement.
- Q2. L'objectif est-il de commander et de livrer tous les articles en même temps ou d'effectuer plusieurs livraisons?
- R2. Veuillez consulter la section « Calendrier » de l'annexe A, Énoncé des besoins, pour une description détaillée. Les articles devraient être livrés lorsque les travaux de construction seront terminés sur l'étage touché. La date définitive et le moment de livraison seront confirmés par le chargé de projet dix jours civils d'avance. Le calendrier de livraison doit tenir compte des contraintes liées au site et à la plateforme de chargement, du volume des livraisons et des contraintes de personnel en ce qui concerne les examens et les acceptations.
- Q3. Quand SPAC a-t-il l'intention d'informer le ou les soumissionnaires retenus et d'attribuer le ou les contrats?
- R3. SPAC a l'intention d'informer le ou les soumissionnaires retenus d'ici le 31 décembre 2015.
- Q4. Les linges de table requis ne sont pas ignifuges. SPAC envisagerait-il de modifier cette exigence?
- R4. Cette exigence obligatoire demeure inchangée. SPAC acceptera les linges de table qui sont ignifuges ainsi que ceux qui ne le sont pas.
- Q5. Comment SPAC évaluera-t-il les articles sans suite? Les soumissionnaires peuvent-ils tout de même proposer des articles sans suite s'ils en ont en stock?
- R5. Veuillez consulter la modification ci-dessous. Après la date de clôture des soumissions, tous les articles sans suite seront supprimés de l'invitation à soumissionner et acquis séparément, SAUF si les soumissionnaires peuvent démontrer qu'ils possèdent des stocks des articles sans suite ou de produits équivalents acceptables.
- Q6. En ce qui concerne la section 4.1.2.2, Évaluation du prix, les soumissionnaires sont-ils censés inclure tous les coûts dans leur soumission financière, y compris les frais de courtage applicables?
- R6. Veuillez consulter la modification ci-dessous. Tous les coûts applicables doivent être inclus dans les prix unitaires des biens.
- Q7. Veuillez confirmer que l'installation est requise pour les articles 1, 3, 4 et 5.
- R7. L'installation requise pour les articles susmentionnés signifie que les articles doivent être assemblés lorsqu'ils sont livrés sur le site.

Q7. Y at-il des changements dans les amendements 1 et 2?

R7. Amendements 1 et 2 ne sont pas des changements. Ils ont été délivrés par erreur.

LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À LA DATE DE CLÔTURE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS, MODIFIER LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET LA MÉTHODE DE SÉLECTION, LES INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS ET LA BASE DE PAIEMENT. LES RÉVISIONS SONT LES SUIVANTES :

- 1. À la sollicitation Ferme encadré, page de couverture DDP, SUPPRIMER au complet et REMPLACER par ce qui suit,**

Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14:00 Heure normale de l'Est (HNE) on – le 9 decembre 2015
--

- 2. Dans la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, SUPPRIMER entièrement la section « Section II : Soumission financière » et la REMPLACER par ce qui suit :**

« Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe B, Base de paiement (Fiche de présentation de la soumission financière). Les soumissionnaires doivent indiquer des prix unitaires fermes tout compris en dollars canadiens. Les prix unitaires fermes tout compris doivent comprendre les services requis (superviseur de site et représentant de l'entrepreneur, livraison et installation [le cas échéant]), les droits de douane, les taxes d'accise et tous les autres coûts applicables (frais de courtage, etc.). Les taxes applicables doivent être en sus. »

- 3. Dans la section « Section II : Soumission financière » de la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, SUPPRIMER entièrement les alinéas d) et e) de la section « Étape 1 : Soumission par groupe » et les REMPLACER par ce qui suit :**

« d) Les prix unitaires fermes tout compris doivent comprendre ce qui suit : le superviseur de site, le représentant de l'entrepreneur, la livraison, l'installation, les droits de douane, les taxes d'accise et tous les autres coûts applicables (frais de courtage, etc.). Les taxes applicables doivent être en sus.

e) Les soumissionnaires peuvent utiliser le bouton de navigation « Services facultatifs » associé au groupe pour lequel ils présentent une soumission afin de soumettre leurs prix unitaires fermes tout compris pour les services facultatifs, comme les prix pour le superviseur de site, le représentant de l'entrepreneur, etc. »

- 4. Dans la section « Section II : Soumission financière » de la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, SUPPRIMER entièrement les alinéas d) et e) de la section « Étape 2 : Soumission par article » et les REMPLACER par ce qui suit :**

« d) Les prix unitaires fermes tout compris doivent comprendre ce qui suit : le superviseur de site, le représentant de l'entrepreneur, la livraison, l'installation, les droits de douane, les taxes

d'accise et tous les autres coûts applicables (frais de courtage, etc.). Les taxes applicables doivent être en sus.

e) Les soumissionnaires peuvent utiliser le bouton de navigation « Services facultatifs » associé au groupe pour lequel ils présentent une soumission afin de soumettre leurs prix unitaires fermes tout compris pour les services facultatifs, comme les prix pour le superviseur de site, le représentant de l'entrepreneur, etc. »

5. Dans la section 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires, de la partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, SUPPRIMER entièrement le critère CTO 1 (annexe 1 de la partie 4, Évaluation technique) et le REMPLACER par la pièce jointe révisée.

6. Dans la section 4.2, Méthode de sélection, de la partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, SUPPRIMER entièrement les remarques du Tableau 1 – Scénario 1 de la section 4.2.6 et les REMPLACER par ce qui suit :

« Remarques : Les soumissionnaires A et C répondaient aux critères d'évaluation technique. Le soumissionnaire B n'a pas fourni de produit pour le plateau. Par conséquent, le soumissionnaire B n'a pas été retenu pour l'étape 1 – évaluation par groupe. Les prix fermes tout compris comprennent le représentant de l'entrepreneur, le superviseur de site, la fourniture, la livraison, l'installation, les droits de douane, les taxes d'accise et tous les autres coûts applicables (frais de courtage, etc.). »

7. Dans la section 4.2, Méthode de sélection, de la partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, SUPPRIMER entièrement les remarques du Tableau 2 – Scénario 2 de la section 4.2.6 et les REMPLACER par ce qui suit :

« Remarques : 1) Pour certains articles, ce ne sont pas tous les soumissionnaires qui ont soumis un prix. Aucune soumission recevable n'a été présentée pour le groupe en entier. Par conséquent, l'évaluation de l'étape 1 – par groupe ne sera pas menée. Tous les soumissionnaires répondaient aux critères d'évaluation technique. Les prix fermes tout compris comprennent le représentant de l'entrepreneur, le superviseur de site, la fourniture, la livraison, l'installation, les droits de douane, les taxes d'accise et tous les autres coûts applicables (frais de courtage, etc.). »

8. Dans l'annexe B, Base de paiement,

SUPPRIMER :

« La base de paiement doit être un prix de lot ferme tout compris, TPS ou TVH en sus, en dollars canadiens. Les taxes d'accise et les droits de douane canadiens sont compris.

Veillez vous reporter à la pièce jointe en format *Microsoft Excel* intitulée Pièce jointe 1 de l'annexe B – Fiche de présentation de la soumission financière.

Remarque : Les biens et les services facultatifs ne seront pas inclus dans le prix évalué. Les prix unitaires fermes indiqués à l'annexe B, BASE DE PAIEMENT (Fiche de présentation de la soumission financière) s'appliqueront aux biens facultatifs. »

INSÉRER :

« La base de paiement doit être des prix unitaires fermes tout compris, TPS ou TVH en sus, en dollars canadiens. Les taxes d'accise et les droits de douane canadiens sont compris.

Veillez vous reporter à la pièce jointe en format *Microsoft Excel* intitulée Pièce jointe 1 de l'annexe B – Fiche de présentation de la soumission financière.

Solicitation No. – N° de l'invitation
EP756-160341/B
Client Ref. No. – N° de réf. du client
EP756-160341/B

Amd. No. – N° de la modif.
003
File No. – N° du dossier
EP756-160341

Buyer ID – Id de l'acheteur
012PPS
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

Remarque : Les biens et les services facultatifs ne seront pas inclus dans le prix évalué. Les prix unitaires fermes tout compris indiqués à l'annexe B, BASE DE PAIEMENT (Fiche de présentation de la soumission financière), s'appliqueront aux biens facultatifs. »

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.